

2018 DDCT 20 Subventions (**550 900 euros**) et conventions à 140 associations pour le financement de 180 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Première enveloppe 2018.

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été signé par l'ensemble des partenaires le 7 mai 2015.

À travers ce contrat, la Ville et le Département de Paris, l'Etat, la Région Ile de France, la CAF de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, Pôle Emploi Paris, la Mission locale de Paris et l'EPEC se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Chaque année, un appel à projets commun Ville et Etat est lancé pour soutenir les actions associatives participant à la réalisation des objectifs de la Politique de la ville.

En 2017, trois délibérations pour un montant total de 1 332 000 euros ont été présentées au Conseil de Paris pour l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans les quartiers populaires. Ces crédits propres à la DDCT se déclinent toujours sous la forme de trois enveloppes. Avec le financement d'associations, par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs, qui ont fait l'objet de délibérations spécifiques, cela a porté à 1 818 615 euros le montant total des subventions politique de la ville versées par la collectivité en 2017 pour soutenir les projets des associations. Les directions de la ville ont cofinancé, pour leur part, des projets pour un montant total de 2 128 550 euros.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer une première enveloppe de 550 900 euros de subventions, à 140 associations portant 180 projets en direction des habitants des quartiers populaires parisiens et s'inscrivant dans les priorités des projets de territoire adoptés par le Conseil de Paris.

Le Contrat de Ville parisien développe trois axes principaux d'intervention et 7 sous-axes :

Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

- 1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
- 2- Sécuriser les parcours professionnels
- 3- Prévenir les situations de précarité

Concernant cet axe, 55 projets portés par 49 associations pour un montant de 148 900 euros sont présentés dans cette délibération, ce qui représente 27 % des crédits engagés.

Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier

- 4- Faire des espaces collectifs des espaces communs
- 5- Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser par le développement de démarches de médiation l'accessibilité à l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics

Concernant cet axe, 118 projets portés par 96 associations pour un montant de 372 000 euros sont présentés dans cette délibération, ce qui représente 68% des crédits engagés.

Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville :

- 6- Agir pour le développement économique local
- 7- Mieux insérer les quartiers dans la ville

Concernant cet axe, 7 projets portés par 7 associations pour un montant de 30 000 euros sont présentés dans cette délibération, ce qui représente 5% des crédits engagés. Il s'agit de projets facilitant la participation des habitants aux transformations urbaines.

Les autres projets soutenus dans le cadre de l'axe 3 du contrat de Ville font l'objet de délibérations spécifiques. Il s'agit notamment d'opérations soutenues par la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires en investissement, des projets économiques locaux et des opérations d'urbanisme portées par la Direction de l'Urbanisme dans le cadre des grands projets de renouvellement urbain.

Dans le cadre de cette première enveloppe 2018, il vous est proposé d'attribuer des subventions pour les projets suivants, présentés par les associations sur les quartiers Politique de la ville parisiens des 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements:

Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Actions Jeunes** (17^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Relations filles et garçons : image de soi sur les réseaux sociaux » (2000 euros) : Cette action vise à sensibiliser les jeunes sur les risques associés aux réseaux sociaux et à échanger et débattre sur les rapports filles et garçons, notamment autour de sujets d'actualités.
- « Sorties familles » (2000 euros) : Cette action vise à renforcer les liens entre parents et enfants à travers des sorties culturelles ou de loisirs, au travers d'échanges et de partages intergénérationnels. Cette action permet également de renforcer les liens de confiance avec les familles, aspect essentiel pour le bon fonctionnement des activités de la structure telles que l'accompagnement à la scolarité.

Une subvention d'un montant de **11 500 euros** est accordée à l'association **Robert Desnos** (10^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Médiation sociale » (3000 euros) : Cette action vise à favoriser l'accès aux droits des habitants, notamment grâce à des permanences d'écrivain public.
- « Action socialisante à composante langagière » (5000 euros) : Cette action vise à permettre aux habitants du quartier d'être autonomes dans des situations de la vie quotidienne et de maîtriser l'expression orale.
- « Ateliers du lundi » (1500 euros) : Cette action vise à favoriser le lien social et à organiser des temps conviviaux entre les habitants du quartier de la Grange aux Belles.
- « Ateliers de parole » (2000 euros) : Cette action vise à renforcer l'apprentissage du français par des ateliers de théâtre, de prise de parole en groupe et d'expression corporelle.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Centre Épinettes Famille Insertion Accueil - CEFIA** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Familles Epinettes ». Cette action vise à développer des actions de parentalité dans le quartier en proposant des temps d'échanges entre parents et l'organisation d'événements.

Une subvention d'un montant de **7000 euros** est accordée à l'association **Collectif d'aide aux familles matrifocales, monoparentales et migrantes** (20^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Soutien à la parentalité : pour la réussite scolaire et éducative des enfants du Bas Belleville » (3000 euros). Cette action vise à prévenir les risques de décrochage scolaire des enfants repérés autour de la place Alphonse Allais par une action de médiation familiale.

- « Soutien à la parentalité : pour la réussite scolaire et éducative des enfants du quartier Mouraud » (4000 euros). Cette action vise à prévenir les conflits école-famille, à favoriser des actions de soutien à la parentalité auprès des familles vivant sur le quartier Saint-Blaise et plus précisément l'îlot Mouraud.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Documentaire et Déployé** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Tapis volant, mallette pédagogique, ressource et rencontre, langues maternelles et traduction ». Il s'agit d'inviter les habitants à se saisir de la diversité linguistique et de la valoriser. Cela passe par des ateliers utilisant le prototype de la mallette comme support de rencontres, d'expression et d'activités diverses.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **D'une Langue à l'autre - DULALA** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Projet de form'action : l'ouverture aux langues sur le quartier de la Tour du Pin ». Cette action vise, d'une part, à former et outiller les différents acteurs de l'éducation à la prise en compte des langues des enfants et de leurs familles et d'autre part, à la mise en place d'ateliers en co-animation avec ces professionnels en direction des enfants accueillis.

Une subvention d'un montant de **11 000 euros** est accordée à l'association **Écoute Interculturelle Dans Un Dispositif Inter Psy – EIDIP** (18^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Accompagner et soutenir les adolescents » (6000 euros) : Cette action vise à favoriser le bien-être des enfants et des adolescents et à prévenir des difficultés et des conduites à risque en proposant un espace tiers au sein des collèges.
- « Aidons les parents » (5000 euros) : Cette action vise à soutenir la parentalité par le biais de la prévention, la médiation des relations inter et intrafamiliales et la valorisation des compétences parentales.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Elle tourne la page** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers d'écriture avec des primo-arrivants ». Cette action vise à donner la parole à des adolescents, en valorisant leur histoire familiale et collective, à tisser des liens entre cultures d'origine et d'adoption et à soutenir l'apprentissage du français.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Entraide scolaire amicale** pour l'action intitulée « Ensemble, aidons-les à réussir » (11^{ème} arrondissement – 2 000 euros ; 13^{ème} arrondissement – 1 000 euros ; 18^{ème} arrondissement – 2000 euros). Cette action vise à accompagner individuellement des enfants, une fois par semaine, à domicile. Il s'agit d'un accompagnement éducatif global, qui va de l'aide aux devoirs aux sorties culturelles, en passant par l'orientation.

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'association **Groupe d'aide ethno psychologique Charles Hermite** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accompagnement ethno psychologique des enfants de familles migrantes en difficulté scolaire ». Cette action vise à apporter une aide psychologique spécifique aux enfants issus de

l'immigration qui sont en difficulté scolaire par l'accueil des familles en consultation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école. Un médiateur interprète peut intervenir au besoin.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **La fabrique des petits hasards** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Le théâtre comme outil de parole et de réussite scolaire au lycée ». Cette action vise à organiser, en lien avec les établissements secondaires du territoire, des cycles d'ateliers théâtre et des sorties dans les théâtres parisiens pour découvrir de nouvelles pièces.

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée au centre social **Le Picoulet** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Education populaire au service des jeunes ». Cette action vise à mettre en place un programme d'accueil régulier des jeunes les mercredis et pendant les vacances scolaires, en faisant notamment le lien avec le dispositif Ville Vie Vacances. Il s'agit aussi d'accompagner les jeunes dans des démarches de montage de projet personnel ou collectif.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Les Fripons** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers de reportages numériques au collège ». Cette action vise à utiliser l'outil radio pour sensibiliser les jeunes aux thématiques de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femme-homme. Ce projet se déroulera au sein du collège REP Pierre Mendès France.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Les jardins numériques** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Café Rue 13^{ème} ». Cette action a pour objectifs de favoriser la rencontre entre les associations et les habitants, de renforcer le travail partenarial local en proposant un dispositif d'information, de communication et d'échanges conviviaux pour les habitants sur les espaces publics.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Les Petits Débrouillards Île-de-France** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Animation en pied d'immeuble dans le quartier Kellermann – Paul Bourget ». Cette action a pour objectifs de créer une animation éducative auprès des enfants et jeunes des résidences d'habitat social de la rue de l'Interne Loëb et de créer un lien avec les familles de cette partie du quartier.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'Association **Mains Agiles** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accompagnement à la scolarité et lien social ». Cette action vise à proposer une offre éducative périscolaire de grande proximité et inciter à une participation des familles à la vie locale, dans le quartier Paul Bourget – Rosny Aîné, actuellement en projet d'aménagement urbain.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Migrants Plaisance** (14^{ème} arrondissement) pour ses « Actions sociolinguistiques » qui proposent également au public de travailler sur des projets culturels avec des artistes. Ces projets sont valorisés, par exemple, lors d'exposition à la MPAA.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Postures** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Jeunes pages Flandre » qui comprend l'animation

d'ateliers dans une maternelle et deux écoles primaires du quartier Flandre, visant la réalisation de périodiques par les élèves, afin de les aider à développer leur esprit critique et leur analyse sur des faits de société.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **SOS Casamance** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Lutter contre le décrochage scolaire par l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité ». Cette action vise à accompagner les jeunes dans leur scolarité avec un suivi personnalisé, mais aussi à créer un espace de dialogue avec les parents.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Soutenir Organiser Créer des Relais d'Apprentissage Tous Ensemble - SOCRATE** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accompagnement à la scolarité par le bénévolat lycéen ». Cette action vise à prévenir le décrochage scolaire d'élèves de primaire et de collégiens, à promouvoir l'engagement des 15-18 ans et enfin à soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Zup de Co** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Tutorat solidaire au collège REP Boris Vian ». Cette action vise à mettre en place, au sein de l'établissement, des programmes d'accompagnement à la scolarité pour lutter contre le décrochage scolaire.

2 - Sécuriser les parcours professionnels

Une subvention d'un montant de **1400 euros** est accordée à l'association **Arc 75** (10^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Inclusion numérique et insertion professionnelle ». Cette action vise à renforcer l'accès aux outils numériques pour favoriser la recherche d'emploi et plus généralement l'accès aux droits.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'**association de solidarité internationale d'intégration - ASI** - (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Foyer Saint-Just : prévention santé et accompagnement social des résidents ». Par la médiation de proximité, ce projet permet de soutenir les résidents et primo-arrivants dans leurs démarches administratives quotidiennes et de les accompagner vers les différents services publics.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'**association générale des familles des 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Parcours personnalisé pour l'emploi ». Cette action vise à proposer un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi et les aider dans la définition de leur projet professionnel.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'**association Sciences Technologies Société - ASTS** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Atelier emploi – Informatique et Internet », dont l'objectif est de permettre aux demandeurs d'emploi habitants des quartiers prioritaires de devenir autonomes dans leur recherche d'emploi par internet et par la maîtrise des outils informatiques.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Compagnie Dassyne** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ludi emploi : Atelier de jeu pour la recherche de l'emploi - égalité femmes-hommes ». Cette action vise à la consolidation de l'apprentissage du français, de façon hebdomadaire, pour un groupe d'apprenants à travers une approche ludique et pour lutter contre les discriminations.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Espace universel** (10^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers de réinsertion vers l'emploi par l'estime de soi ». Cette action vise à travailler sur la confiance en soi pour faciliter le retour à la vie active, d'apprendre à valoriser les expériences professionnelles antérieures pour trouver un emploi, aider à bâtir un projet professionnel, faire des mises en situation pour préparer un entretien d'embauche, etc. Ces ateliers sont animés par un psychologue et un suivi individuel est effectué avec un médiateur.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Francophonie et cultures partagées** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers sociolinguistiques et groupes de paroles ». Cette action vise à mettre en œuvre un programme de deux ateliers d'apprentissage du français par semaine complétés de temps d'échanges et de paroles informels ouverts aux femmes et aux hommes.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **L'esprit du vent** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « P.A.R.I. : Programme d'Ateliers Réussir l'Insertion ». Cette action vise à accompagner un groupe de 20 jeunes, suivis par la prévention spécialisée, vers l'accès à l'emploi en s'appropriant l'offre de la mission locale. Ce programme est composé d'un atelier collectif hebdomadaire de 2h, complété par des entretiens individuels à la demande et un travail particulier autour de la valorisation du profil professionnel sur les réseaux sociaux.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Regain Ile de France** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Favoriser l'insertion des jeunes déscolarisés ». Cette action propose des formations pour lutter contre l'illettrisme, phénomène qui touche notamment les jeunes des quartiers prioritaires du 19^{ème} déscolarisés et donc freinés dans leur accès à l'emploi. Ces formations permettent à la fois une remise à niveau mais également une reprise de confiance en soi.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Vivre Ensemble à Maroc Tanger** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accompagnement social et insertion - un atelier linguistique et civique ». Cette action vise à permettre, pour des personnes en apprentissage du français, de maîtriser les codes culturels et les bases orales et écrites de la langue française pour devenir autonomes dans leurs démarches administratives.

3 - Prévenir les situations de précarité

Une subvention de **1000 euros** est accordée à l'**association des ressortissants du Sirra Doundou** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accompagnement social des

résidents du foyer Saint-Just et médiation avec les familles». Cette action vise à soutenir les résidents dans leurs démarches administratives et médicales, ainsi que d'apporter un soutien aux familles.

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'**association pour la Promotion Individuelle et Collective, et pour l'Égalité des Droits - APICED** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accès aux droits, permanences juridiques de proximité et promotion de la citoyenneté ». Cette action vise à produire un accompagnement social global, à la fois individuel et collectif, pour les travailleurs migrants du quartier Fontaine au Roi.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **RSI - La ressource réel symbolique imaginaire** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accès au droit ». Cette action vise à organiser des permanences juridiques mensuelles et proposer des séances d'accompagnement dans différentes démarches administratives.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'**association Sciences Technologie Société - ASTS** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « E-services » dont l'objectif est de former les habitants les plus en difficulté avec l'outil informatique à l'utilisation des services administratifs en ligne.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Atelier éducatif culturel et sportif - AECS** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Etablir et consolider le lien social et intergénérationnel pour la réussite éducative ». Cette action vise à promouvoir l'esprit d'initiative des habitants, leur participation à la vie de quartier et les échanges intergénérationnels, via l'organisation d'événements favorisant le lien social et l'accompagnement des projets portés par les habitants.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Au cœur de la vie biodanza -AC VIE** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « A deux pas ». Il s'agit de proposer des temps d'échanges et de rencontres pour les habitants du quartier prioritaire Algérie. Les habitants pourront ainsi faire remonter des besoins et proposer des idées pour améliorer la vie du quartier et devenir acteurs de leur quartier.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Danube social et culturel** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Relais Solidaire ». Cette action a pour but de créer des activités adaptées aux seniors et la mise en place d'actions de solidarité et d'aide à la personne, avec une dimension intergénérationnelle très marquée.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Ensemble et solidaire - Union nationale des retraités et des personnes âgées** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Récit de vie(s), de ville et d'autres ». Cette action vise à favoriser les liens intergénérationnels et interculturels, la participation active des seniors à la vie sociale dans un cadre d'entraide et de solidarité.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Equipe Saint-Vincent Alpha XIV** (14^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers de Savoirs Sociolinguistiques ». Cette action vise à proposer des ateliers sociolinguistiques à des

femmes du quartier prioritaire. L'association offre également une possibilité de garde d'enfants et une appropriation des outils numériques pour ses apprenantes.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Espace Thérapeutique d'Accompagnement Psychologique - ETAP** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Dispositif d'accompagnement psychosocial ». Cette action vise la mise en place de permanences, au centre social Le Picoulet, permettant aux habitants du quartier de bénéficier d'une orientation, d'un soutien et d'un accompagnement psychologique.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Femmes de la Terre** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Permanence d'écrivain public et accès aux droits ». Elle s'adresse aux personnes en difficulté ou en précarité pour les aider dans leurs démarches administratives.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Français langue d'accueil** (10^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accueil, aide à l'accès au français langue étrangère et à certains droits ». Cette action vise à améliorer l'accueil des personnes demandeuses d'asile ou réfugiées en les orientant dans leur recherche d'ateliers de langues et leur accès aux droits.

Une subvention d'un montant de **8500 euros** est accordée à l'association **Halage** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Jardin solidaire l'Univert ». Cette action vise à une meilleure insertion sociale et/ou professionnelle de personnes fragiles en situation d'exclusion habitant le quartier, par une activité de jardinage au cœur du quartier, de pratiques artistiques en groupe et de sorties.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Le marché solidaire** (14^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Apprendre à composer des repas équilibrés à partir des denrées proposées par l'Epicerie ». L'action propose d'aborder les thèmes de la nutrition et de la santé, en proposant une action de convivialité et de valorisation des participants par la transmission des savoirs faire. Il s'agit d'ateliers mensuels qui précèdent un repas convivial.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à la **Régie de quartier** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Développement de l'Accorderie », afin de déployer ce dispositif innovant dans trois secteurs du 19^{ème} et pour favoriser le vivre ensemble et la solidarité de proximité. Les habitants pourront ainsi mieux connaître cette ressource et devenir accordeurs, en mettant, au service des autres, leurs compétences.

Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier

4 - Faire des espaces collectifs des espaces communs

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'**association de la Fondation Étudiante pour la Ville - AFEV** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée "Fête de

quartier Blémont". Cette action vise à fédérer les acteurs associatifs autour d'un projet collectif impliquant la participation des habitants de la cité Blémont et de créer du lien social.

Une subvention d'un montant de **9000 euros** est accordée à l'association **Amicale Dax**, (18^{ème} arrondissement), pour les actions intitulées :

- « LCD Génération » (4000 euros) : Cette action vise à créer du lien social intergénérationnel et à lutter contre l'isolement des personnes âgées. Elle propose tout au long de l'année des temps forts de rencontres festives et conviviales.
- « Fête de quartier » (5000 euros) : Cette action est organisée chaque année par le collectif associatif du quartier Porte Montmartre. Cette action permet aux associations de porter un projet collectif impliquant la participation des habitants.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'**Association Œuvre participative** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « A vos souhaits » dont l'objectif est de rendre plus humaines les différentes voies de circulation du quartier Nationale / Souham, en créant du lien social par le biais d'une œuvre collective.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Citoyennes Interculturelles** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers lien social -alimentation – nutrition ». Cette action vise à favoriser le lien social interculturel et intergénérationnel autour de la nutrition par le biais d'ateliers d'alimentation.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Collectif Café Culture Cuisine - Collectif 4C** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « La soupe aux cailloux » qui consiste à organiser un évènement fédérateur autour d'une soupe participative, associé à un temps de partage culturel (court-métrage, conte).

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Débrouille compagnie** (19^{ème} arrondissement), pour l'action intitulée « Jardin récup », qui permet la tenue d'ateliers réguliers et une intervention mensuelle pour un public intergénérationnel, fréquentant notamment le jardin Hérold. Ces activités ont pour objectifs la sensibilisation à la protection de l'environnement, aux techniques de jardinage biologique et également de favoriser la prise en charge collective des déchets (notamment du compostage).

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Espoirs 19** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Tournoi de football ». Cette action permet, en partenariat avec des associations locales (centre social, club de prévention), de programmer un tournoi de football touchant environ 400 jeunes du quartier Stalingrad Riquet.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Football Club Paris 20** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Stéréotypes et représentations genrées dans le sport : interroger, déconstruire ». Cette action vise à transmettre une culture égalité filles-garçons, à déconstruire les préjugés sexistes et à harmoniser les rapports filles-garçons sur l'espace public et notamment dans le sport.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **La Petite Rockette** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Vide grenier festif et écologique ». Cette action vise à organiser un vide grenier festif et écologique au sein du quartier Fontaine au Roi deux fois dans l'année (mai et octobre).

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée au centre social **Le Picoulet** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Fête de quartier ». Cette action vise à porter l'organisation collective d'une fête de quartier sur une journée, comportant un programme large d'animations pour l'ensemble des habitants en impliquant tous les partenaires locaux.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Les couleurs du Pont de Flandre** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ciné-club rue Alphonse Karr ». Cette action vise à proposer 6 séances sur 11 mois, qui seront préparées avec les habitants (choix des films, projections restreintes, choix d'invités...). Les projections seront suivies d'un temps d'animation avec des témoignages d'expériences et la présence d'invités (cinéastes, comédiens...).

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Les mères en place** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Favoriser les lien entre les familles » qui permet de créer des moments de convivialité entre les familles du quartier Algérie et de lutter contre l'isolement.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Les Parques** (14^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Les P'tits Héros du Quotidien et la Brigade Verte ». Le projet vise à accompagner les enfants à devenir acteurs de leur territoire sur les questions d'écologie, de propreté, de biodiversité. Différentes actions seront mises en place avec les écoles et les habitants du quartier.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Les petites mains de Porte de Vanves** (14^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Embellissement de la place Marte Simard ». Cette association créée par des habitants du quartier organise chaque année des projets participatifs qui incitent les habitants à s'impliquer pour embellir leur espace de vie.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Mains agiles** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Défilé costume du printemps » qui crée une dynamique importante pour le quartier en mobilisant, tout au long de l'année, les centres de loisirs et les associations locales pour organiser un défilé de printemps. Les partenaires et les enfants sont impliqués dans la création et la décoration de leurs costumes et dans les propositions d'animations le jour du défilé.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Mathurin Moreau Simon Bolivar Chauffourniers - MCS** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Le lien social ». Cette action vise à mettre à en place des activités pour favoriser les liens entre les habitants de Chauffourniers : ateliers jeux, groupes de parole, repas partagés, sorties...

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Par les Petites Portes du 13^{ème}** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Développer le lien social via les activités manuelles et la culture à Bédier et à Oudiné » dont l'objectif est de permettre aux habitants du quartier d'accéder aux offres de sorties culturelles, de développer leur autonomie et d'acquérir un apprentissage manuel utile ou de loisir (couture).

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'association **Passerelles 17 - Régie de quartier** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Actions environnementales et économie domestique ». Cette action vise à soutenir des initiatives de sensibilisation aux enjeux environnementaux, de consommer autrement et d'améliorer le cadre de vie pendant la semaine du développement durable du 17^{ème} arrondissement.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à la **Régie de quartier du 13^{ème}** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Participation citoyenne et association des habitants aux questions de propreté ». Cette action vise à favoriser les actions collectives sur le quartier Villa d'Este, à faciliter les échanges entre habitants, usagers, institutions et associations en organisant des actions en pieds d'immeubles.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Renards urbains**, (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Laboratoire artistique interdépartemental de gestes ». Cette action vise à favoriser une meilleure appropriation des espaces communs et à promouvoir par la médiation, l'accessibilité aux équipements publics, à l'offre culturelle et à la linguistique.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association « **Retour Vert le Futur** » (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Atelier de rue participatif de réparation et de recyclage de vélo ». Cette action vise à organiser des ateliers pour les habitants autour du vélo, pour promouvoir, notamment, des pratiques éco-citoyennes en matière de déplacement et de bricolage.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Simplon en fêtes** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Organisation de manifestations festives dans le quartier ». Cette action vise à créer du lien social entre les habitants du quartier Amiraux-Simplon à travers des animations participatives et structurantes pour le quartier.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Soleil Blaise** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Animation des espaces publics, lien social et convivialité ». Cette action vise à favoriser les liens sociaux de voisinage, développer le partenariat et les initiatives collectives et favoriser l'implication des habitants.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Talacatak** (13^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Talacatour 13 A Bédier » (3000 euros) : Cette action vise à favoriser le lien social et l'animation dans les quartiers en proposant un cadre éducatif structuré aux jeunes en

difficulté et à valoriser les équipements et les lieux de vie collectifs comme le square Clara Zetkin.

- « Talacatour 13 B /Masséna » (2000 euros) : Cette action vise à initier les habitants au tri des déchets et à impulser de nouveaux modes de consommation par le biais d'ateliers de fabrication d'instruments de musique en matériaux de récupération.

Une subvention d'un montant de **7000 euros** est accordée à l'association **Vergers urbains** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « La Chapelle Comestible ». Cette action vise à accompagner les habitants dans le développement des projets de végétalisation et d'agriculture urbaine dans le but d'améliorer leur cadre de vie et pour favoriser les rencontres et la mixité sociale.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Vivre Ensemble à Maroc Tanger** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Action sociale de territoire ». Cette action vise à favoriser les rencontres, la création de liens de convivialité ainsi que des formes d'entraide entre habitants. Cela prend la forme d'ateliers divers, ainsi que de sorties culturelles, de repas partagés ou encore l'organisation collective d'un vide grenier annuel.

5- Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser, par la médiation, l'accessibilité aux équipements publics et à l'offre culturelle, linguistique, sportive et de santé

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'association **A l'adresse du jeu** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Au hasard d'un café ». Il s'agit d'un espace d'ouverture culturelle pour jouer, se retrouver et lire, ouvert à tous les habitants et souhaitant favoriser la mixité sociale et générationnelle.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **ACP Manufacture chanson** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Création Comédie Musicale ». Cette action vise à permettre à une quinzaine de jeunes du quartier de découvrir des pratiques artistiques autour de la comédie musicale. Des ateliers hebdomadaires leur permettront d'explorer toutes les étapes de la création tant sur le plan artistique que du point de vue de la technique et de la communication. Ce projet s'inscrit dans une dynamique partenariale avec le club de prévention Feu vert pour faciliter le lien avec des actions éducatives plus larges.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Actions Jeunes** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Les nocturnes ». Cette action vise à lutter contre l'errance des jeunes le soir en proposant deux formats d'activités : des temps organisés autour de soirées thématiques au local de l'association ou une sortie organisée dans la soirée (promenades nocturnes, visites culturelles).

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Arc 75** (10^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Récup et création ». Cette action vise la mise en place d'ateliers de création à partir d'objets de récupération. Au-delà de l'activité en elle-même, cela permet de renforcer le lien entre les habitants du quartier grâce à des ateliers réguliers.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **BELLE VILLE - ABV** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Être senior dans le quartier Chaufourniers » à destination des personnes âgées du quartier prioritaire. Après la mise en place du "Café-seniors" permettant de créer du lien, des temps d'information sur l'accès aux droits et des temps de formation aux outils numériques seront proposés aux participants, en partenariat avec les acteurs du quartier et les institutions publiques (CAF, CPAM...).

Une subvention d'un montant de **5500 euros** est accordée à l'**association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Fabrique ton festival ». Cette action vise à organiser un projet de création artistique collectif avec du matériel de récupération à destination des habitants du quartier, non familiarisés avec la pratique artistique.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'**association socio-éducative des familles de l'ensemble de Clignancourt** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Théâtre de rue et médiation culturelle ». Cette action vise à favoriser l'appropriation positive

des espaces publics / privés par l'art, mais également la mobilité par des sorties culturelles et la participation à des événements locaux.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'**association Tamèrantong** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Théâtre et citoyenneté à Belleville ». Cette action vise à former une troupe de théâtre composée de 12 garçons et de 12 filles de Belleville, âgés de 5 à 8 ans.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Ateliers des Épinettes** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Faciliter les échanges sociaux et culturels à travers la pratiques des arts plastiques ». Cette action vise à faciliter le lien social, interculturel et ainsi créer un climat favorable aux échanges par la pratique individuelle, pour de jeunes adultes et pour un public enfant.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Atelier musical des trois tambours** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accès à des activités de pratique musicale pour des enfants et des jeunes de la goutte d'Or ». Cette action vise à favoriser l'intégration et l'épanouissement d'enfants et de jeunes du quartier par un enseignement musical, individuel, personnalisé et / ou collectif sous forme de cours hebdomadaires.

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'association **Ateliers comme à la maison** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Semaine du livre jeunesse solidaire ». Cette action vise à permettre l'accès aux livres et ainsi développer le goût de la lecture, tout en favorisant la fréquentation des bibliothèques par les jeunes et les familles.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Ateliers du Chaudron** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Les rendez-vous du chaudron hors les murs ». Cette action propose un programme d'animations sur l'espace public, à la rencontre des habitants. Il comporte 3 volets : contes et personnages à inventer dans les squares, rencontres annuelles ponctuelles et ateliers participatifs avec les bailleurs sociaux.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Atelier ville** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « L'arrivée du tramway et ses implications sur le quartier de la Porte Pouchet ». Cette action s'inscrit dans l'actualité du quartier et propose des actions de sensibilisation des habitants sur les actualités des travaux du tramway, ainsi que des interventions en milieux scolaires sur le thème de la sécurité routière.

Une subvention d'un montant de **8000 euros** est accordée à l'association **Au rendez-vous des seniors** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Offrir un lieu de partage et de convivialité aux seniors ». Cette action vise à rompre l'isolement des seniors, les faire se rencontrer, échanger avec les jeunes générations, les aider à se maintenir en forme et à conserver leur autonomie physique et mentale en participant aux activités.

Une subvention d'un montant de **17 000 euros** est accordée à l'association **Centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale - CAMRES** (10^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Tournée générale » (4000 euros) : Cette action vise à accompagner les personnes accueillies dans la prise en compte de leurs besoins en matière de santé. Ce projet permet également de mettre en place des actions d'éducation nutritionnelle, de prévention des infections et d'orientation le cas échéant vers des professionnels de santé.
- « Des jeux en société » (3000 euros) : Cette action vise à impulser une dynamique d'« être ensemble » sur la base de la règle du jeu dans un climat ludique, créer des conditions de mixité (genres, cultures, générations) pendant les jeux, inciter à la prise en compte et au respect de l'autre, inciter au partage et à l'autonomie de chacun.
- « Au petit déjeuner, tous commensaux, tous "compagnons" » (5000 euros) : Cette action vise à inciter à la prise en compte et au respect de l'autre, au partage et à l'autonomie de chacun et enfin à repérer les tensions, les conflits pour prévenir les violences.
- « L'art ça crée du lien » (5000 euros) : Cette action vise à faciliter l'accès des personnes accueillies aux richesses du patrimoine culturel, leur donner l'occasion d'exprimer leur potentiel créatif, créer les conditions d'une mixité des genres, des âges, des cultures et des situations sociales par le biais de la médiation culturelle et des pratiques artistiques.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Carrefour 14** (14^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accueil loisirs enfants » dont l'objectif est de favoriser l'ouverture d'esprit, l'autonomie et l'épanouissement des enfants par la mise en place d'activités manuelles, culturelles, ludiques et physiques le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. La programmation des activités est co-construite avec les enfants.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Chinois de France Français de Chine** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accompagner, soutenir et valoriser les personnes âgées ». Cette action vise à faciliter l'accès aux droits (santé, séjour en France, allocations, justice, logement, emploi) du public chinois et les accompagner dans la dématérialisation des démarches et le numérique.

Une subvention d'un montant de **6500 euros** est accordée à l'association **Clichés Urbains** (19^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Ateliers pédagogiques destinés aux enfants et adolescents des quartiers prioritaires » (2000 euros) qui propose des ateliers, stages et animations photographiques pour une quarantaine d'enfants des quartiers nord du 19^{ème} arrondissement. Le projet contribue à renforcer la confiance en eux-mêmes des habitants et à valoriser l'image des quartiers.
- « Vie de quartier » (4500 euros) : Cette action vise à documenter les manifestations organisées par les acteurs du quartier, les habitants et les événements au bénéfice des partenaires locaux pour créer affiches, flyers et documents de communication pour plusieurs événements du quartier

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Collectif Indépendant Résidence Tanger** (19^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Contribuer à l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants de la Cité Tanger » (2000 euros) : Cette action vise à soutenir environ une trentaine de familles dans la relation aux écoles et l'apprentissage. Il s'agit aussi de proposer une ouverture culturelle ainsi que des moments de loisirs pour les enfants et les parents éloignés de l'offre culturelle et de loisirs parisienne.
- « Favoriser, améliorer, développer le lien social et le cadre de vie dans la cité » (2000 euros) : Cette action vise à proposer l'animation d'activités ludiques et éducatives, d'événements festifs et d'une assistance administrative auprès des habitants afin de permettre un meilleur vivre ensemble.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Compagnie La Déferlante** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Causeries pour femmes et jambes rasées ». Cette action vise à développer des ateliers de théâtre et des rencontres artistiques pour les femmes des quartiers populaires du 19^{ème}, afin de favoriser leur épanouissement et l'expression de leurs besoins. Elle permet également à un groupe d'une dizaine de femmes de se structurer en troupe théâtrale d'amateurs.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Compagnie Opéra sur le toit** (14^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Sensibilisation piano, chant lyrique théâtre ». Ce projet propose à des enfants et à des adolescents éloignés de la culture, de découvrir la pratique du piano, du théâtre et du chant lyrique. Il comporte deux volets : un volet « ateliers de piano » avec le collègue Villon permettant de prolonger le travail réalisé sur l'année 2016-2017 et un volet « représentation d'un spectacle lyrique jeune public » avec 4 représentations dans le quartier. Ces représentations seront accompagnées par 2h d'action culturelle auprès de 10 classes des collèges Villon, Giacometti et de classes de l'école d'Ocagne.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Culture 21** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Costume et comédie musicale ». Cette action vise à faire découvrir aux jeunes du quartier l'univers de la couture, du tissu, de la mode et du costume, à travers un programme d'ateliers, en lien avec le projet de comédie musicale de la Manufacture Chanson.

Une subvention d'un montant de **7500 euros** est accordée à l'association **Débrouille Compagnie** (13^{ème} et 19^{ème} arrondissements) pour les actions intitulées :

- « Le 13^{ème} récup' son quartier » (2000 euros) dont les objectifs sont de sensibiliser les habitants au recyclage, de créer du lien intergénérationnel entre les habitants et de développer des aptitudes au bricolage et à la créativité.
- « Souham en récup' » (1500 euros) dont l'objectif est de sensibiliser les habitants du quartier à la réduction des déchets en leur proposant un atelier de création artistique en récup' dans un espace d'échange et de convivialité.

- « Danube tout en récup » (4000 euros) : Cette action vise à diffuser les pratiques d'art et d'artisanat de récupération auprès des habitants, à les sensibiliser à la réduction des déchets, de modifier leur regard et ainsi de participer activement à l'animation du quartier.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Demain en Main** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Créer ensemble pour vivre ensemble ». Cette action vise à permettre à des enfants de familles modestes du quartier de participer à un atelier hebdomadaire où ils pourront fabriquer des objets par des méthodes qui mettent en valeur leur savoir-faire. Ces créations font ensuite l'objet d'une exposition dans les vitrines de l'association avant d'être ramenées au domicile. Des collaborations avec les centres de loisirs seront aussi mises en œuvre.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Double Face**, (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Objets réinventés, réalisation de formes en volume avec des objets recyclés et créatifs ». Cette action vise à promouvoir l'éducation artistique en lien avec une sensibilisation à l'environnement, à construire un récit et mettre en scène une intrigue et enfin réaliser une animation image par image avec un décor.

Une subvention d'un montant de **7500 euros** est accordée à l'association **Echomusée** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Espace d'Initiatives Culturelles ». Cette action vise à mettre en valeur le quartier et ses habitants dans leur diversité par la mise à disposition d'un lieu accueillant des initiatives culturelles et artistiques, des expositions, des conférences, des rencontres et des projets participatifs.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Educ'hand** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Opération Hand'elles ». Cette action propose à des jeunes filles une initiation à la pratique du handball, un accompagnement à la scolarité et, plus généralement, une ouverture culturelle.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Emmaüs Solidarité** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Une rentrée partagée ». Cette action vise à mettre en œuvre une rentrée partagée des acteurs linguistiques du quartier, à partir d'un programme commun de formation-action, permettant la mutualisation des pratiques d'inscription, la connaissance des publics, le développement de parcours.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Equipe Saint Vincent Insertion** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Formation linguistique / ASL pour primo-arrivants ». Cette action vise à permettre à une cinquantaine de personnes par an, primo arrivantes sur le territoire, d'apprendre le français et de découvrir la culture française.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Espace 19** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Fête de quartier » qui propose une fête quartier à destination des habitants pour favoriser l'animation de l'espace public et renforcer le lien social.

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'association **Espace Universel** (10^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Ateliers sociolinguistiques » (1000 euros) : Cette action vise à permettre l'apprentissage de la langue française afin de devenir pleinement autonome dans les actes de la vie quotidienne.
- « Coup de pouce santé » (3500 euros) : Cette action vise à promouvoir l'accès aux soins en facilitant les démarches administratives et la connaissance des ressources santé du territoire.
- « Accompagnement social et soutien à la parentalité » (1500 euros) : Cette action vise à une meilleure intégration des personnes migrantes ou issues de l'immigration en favorisant l'accès aux droits et en renforçant les liens familiaux et intergénérationnels. L'action comprend des permanences et des réunions d'information / ateliers.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Espoir et avenir à Claude Bernard** (19^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Des familles et des liens » (3000 euros) : Cette action vise à proposer des ateliers, des sorties et des temps de débat en famille pour favoriser les liens entre les parents et les enfants. L'aide d'une réalisatrice permettra de filmer des scénettes, afin d'en faire des supports de débat sur des questions touchant au vivre ensemble (occupation de l'espace public, immigration et transmission...).
- « Fêtes et repas de quartier » (2000 euros) : Cette action vise à l'organisation d'une fête de quartier ainsi que d'évènements conviviaux réguliers à destination des habitants du quartier Emile Bollaert, afin de renforcer le lien social

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Espoirs 19** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers de foot en salle de mercredi, samedi, dimanche et sorties ». Cette action vise à proposer des ateliers de futsal au gymnase Mathis plusieurs fois par semaine pour les enfants du quartier (une quarantaine par séance). Des ateliers culturels sont également menés en direction du même public.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Fontaine o livres** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers de création de livres numériques interactifs ». Cette action vise à sensibiliser un public jeune au livre numérique, par le montage de quatre cycles d'ateliers pratiques en partenariat avec le centre social le Picoulet, Quartier Libre 11, la Compagnie par Has'arts et avec des écoles.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Francophonie et cultures partagées** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Dynamiser les quartiers dans la ville : sorties familiales ». Cette action vise à associer les habitants et les familles dans la mise en œuvre de moments festifs dans le quartier, ainsi qu'un programme de sorties culturelles ou de loisirs mobilisant le plus souvent parents et enfants.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement - GDIE** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Le tri et la récup' ça se passe dans mon quartier ». Cette action vise à faire vivre aux jeunes des quartiers une expérience de démocratie participative à travers le thème de la gestion des déchets et à insuffler des changements de comportement sur ce thème.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Home Sweet Mômes** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Café des enfants et activités partagées parents enfants ». Cette action vise à soutenir la parentalité et offrir un lieu d'expression et de partage d'activités le weekend pour parents et enfants.

Une subvention d'un montant de **5500 euros** est accordée à l'association **Kasbah sur scène** (19^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Création et parcours rythmique » (4000 euros) : il s'agit d'ateliers de musique à destination d'enfants, afin de favoriser leur ouverture et leur pratique de la musique, tout en leur faisant découvrir de nouveaux genre musicaux.
- "Passer'elles, femmes culture et intégration" (1500 euros) : il s'agit d'ateliers de musique à destination de 72 femmes, pendant 10 mois, afin de valoriser leur mémoire et leur vécu.

Une subvention d'un montant de **4500 euros** est accordée à l'association **La Compagnie à l'Affût** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Développement personnel et insertion culturelle par un parcours de création et de découverte théâtrale ». Cette action a pour objectif de favoriser la pratique amateur et la découverte du théâtre pour un public éloigné des réseaux de diffusion culturelle.

Une subvention d'un montant de **4500 euros** est accordée à l'association **La Compagnie des rêves ayez** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Les jeunes du 7^{ème} art ». Cette action vise à favoriser les apprentissages scolaires et soutenir le parcours des jeunes par la médiation artistique à travers un projet de réalisation de films courts construits avec eux sur des thématiques qui les préoccupent.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à **La Compagnie Par Has'arts** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Le Bouquin qui bulle, espaces livres, médias et citoyenneté ». Cette action vise à développer, à partir d'un équipement associatif dédié au livre, un programme de médiation autour du livre et à favoriser l'expression des habitants, dans et hors les murs en prenant en compte des publics spécifiques (seniors, ados, enfants).

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **La Guinguette Pirate** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Projet et création musicale à destination des jeunes ». Cette action a pour objectif de favoriser les rencontres et la création de liens sociaux autour d'un projet artistique, de valoriser la jeunesse à travers une création musicale et de fournir un moyen d'expression et favoriser le mieux vivre ensemble.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **La Marmite anti gaspille** (14^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Lutter contre le gaspillage alimentaire, l'exclusion, la faim ». Le projet propose des ateliers cuisine à destination des enfants, adolescents, adultes pour apprendre à préparer des repas à bas coût, à partir de produits récupérés, invendus, restes. L'association propose également des redistributions de produits invendus aux associations de quartier et de la distribution de repas aux sans-abris.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **LABOmatique** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « TV cité Rouge, une TV participative par et pour les habitants de Chaufourniers ». Cette action vise à développer une TV de quartier, comme un espace de création et de réflexion commune, et pour favoriser la rencontre entre habitants du quartier.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à **L'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles - AFIF** (13^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Coordination de l'espace Souham ». Cette action a pour objectif d'impliquer les habitants du quartier autour des actions de l'espace et dans la vie du quartier.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Le Danube Palace** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Cultures croisées » qui permet aux habitants du quartier Danube Solidarité d'accéder à une offre culturelle de proximité : ateliers d'écriture, projections-débats, rencontres littéraires ou musicales, accompagnement des habitants dans le montage de leur projet.

Une subvention d'un montant de **14 000 euros** est accordée à l'association **Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion – LIRE** (10^{ème}, 13^{ème}, 19^{ème} arrondissements) pour les actions intitulées :

- « Lectures partagées dans le 10^{ème} » (1500 euros) : Cette action vise à promouvoir l'accès à la lecture pour toutes et tous, notamment en participant à l'organisation de bibliothèques hors les murs avec les acteurs culturels du territoire.
- « Lecture pour tous dans le 13^{ème} » (4000 euros) dont l'objectif est de lutter contre les inégalités culturelles et éducatives et familiariser les très jeunes enfants au livre et à la langue écrite en associant les parents.
- « Lecture pour tous dans le 19^{ème} » (3500 euros) : Cette action vise à poursuivre la dynamique d'accès aux livres engagée dans le quartier et à faire entrer les livres dans le quotidien des familles, afin de favoriser l'épanouissement des habitants. L'objectif sera également d'investir l'espace public de la "Marseillaise" afin de toucher les familles fréquentant le groupe scolaire Noyer Durand / Cheminets.
- « Lectures partagées dans le 19^{ème} » (5000 euros) : Cette action permet la réalisation de lectures régulières, à destination des enfants et des familles, dans des espaces publics et des lieux ressources de différents quartiers (square Curial, centre social Rosa Parks, école maternelle...). Pour certaines familles, il s'agit du seul lieu de contact avec les livres qu'elles peuvent avoir.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Le panda roux** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers parents-enfants : créer du lien pour accompagner mon enfant ». Cette action vise à organiser des ateliers itinérants parents-enfants autour des contes et d'actions artistiques, dans différentes structures telles que les écoles, associations...

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée au centre social **Le Picoulet** (11^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Immersion Culturelle au sein du quartier ». Cette action vise à mettre en place un programme de découverte culturelle et de pratiques artistiques sous forme de parcours. Les habitants participent à des ateliers d'initiation aux pratiques de la danse, du théâtre et de l'art plastique, découvrent des lieux culturels parisiens et contribuent à la programmation de l'espace café, ainsi qu'à l'élaboration d'événements hors les murs.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Le Tatou Théâtre** (14^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Conter, partager, contes interactifs du monde ». L'association propose des contes provenant du monde entier dans les espaces socioculturels et dans les cours de langue française pour adultes. Ces contes sont interactifs et animés par des comédiens qui invitent les spectateurs, petits et grands, à participer à l'histoire en devenant personnage ou en prenant part au récit. Les habitants invitent leurs voisins chez eux pour les séances de conte à domicile.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Léo Lagrange** (14^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « ZIK 14 - Accompagner les jeunes dans l'organisation d'un projet ». Il s'agit d'un nouveau projet proposé par le centre socioculturel Nogues qui vise à favoriser la participation des jeunes au sein du quartier. Le projet s'appuie sur une demande formulée par les jeunes de mettre en place une manifestation dans le cadre de la fête de la musique, un comité de pilotage « jeune » soutenu et accompagné par les structures jeunesse sera notamment mis en place.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Les Agents Réunis** (11^{ème} arrondissement), pour l'action intitulée « Culture autrement- Documentaire à la carte ». Cette action vise à mettre en œuvre un programme d'initiation et de pratique du numérique au travers d'ateliers hebdomadaires pour des groupes de jeunes, aboutissant à la création de pocket films documentaire.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Les faiseurs de scènes** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Les boîtes à histoire ». Cette action vise à soutenir l'expression orale, permettre l'accès à la culture à des enfants qui en sont éloignés et mettre en œuvre des activités artistiques.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Les médiateurs et les médiatrices du 20^{ème}** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Accès aux droits et lien social ». Cette action vise à faciliter l'arrivée des populations migrantes sur le territoire et à améliorer les relations entre institutions et usagers.

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'association **Les Minis Pousses** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Groupe médiation chorégraphique à visée thérapeutique ». Cette action vise à proposer des ateliers hebdomadaires animés par un danseur professionnel et encadrés par 2 professionnels de l'enfance, afin de favoriser le mieux être des enfants qui y participent (les enfants et les familles bénéficient par ailleurs d'un accompagnement social et psychologique).

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à la **Ligue d'Improvisation Française** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Lifi Impro Junior ». Cette action vise à proposer des ateliers de théâtre d'improvisation à destination d'une douzaine de jeunes collégiens et lycéens des quartiers populaires. Les comédiens peuvent ensuite assurer des représentations lors de divers événements.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Lucarne** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Activités éducatives, culturelles, sportives et projet de jardinage au sein d'un potager partagé ». Cette action vise à proposer un lieu convivial et d'échange intergénérationnel au sein du quartier Python Duvernois.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **MA'OHI** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers de céramique pour enfants et adolescents ». Cette action permet l'organisation d'ateliers pour les enfants après l'école et leur permet d'acquérir les différentes techniques de la poterie et de la céramique.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Mémoire de l'Avenir** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Art, culture et dialogue ». Cette action vise à renforcer l'accès à la culture pour des publics des centres sociaux du bas Belleville via un programme d'ateliers de création artistique et des parcours de médiation culturelle dans les musées.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Mille et une images** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Festival 1001 images - Festival de cinéma plein-air itinérant ». Cette action vise à mettre en place un cinéma itinérant avec 5 projections dans le quartier de façon participative et à réaliser un film avec les habitants.

Une subvention d'un montant de **12 000 euros** est accordée à l'association **Ney village** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Vie de quartier et coordination sociale ». Cette action vise à favoriser le lien social et le vivre ensemble dans le quartier Charles Hermite, en ouvrant le quartier sur l'extérieur et en multipliant les animations et temps de partage avec les habitants.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Oasis 18** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « L'Oasis du quartier ». Cette action vise à favoriser la mixité et l'intégration sociale par des échanges multiculturels et intergénérationnels, notamment par le biais d'ateliers multimédia et « bien être », mais également de valoriser les compétences de chacun et découvrir de nouvelles technologies.

Une subvention d'un montant de **8000 euros** est accordée à l'association **Paris Acasa Futsal** (19^{ème} arrondissement), pour les actions intitulées :

- « Dynamisation, valorisation et insertion par le sport » (6000 euros) : Cette action permet à une centaine de jeunes de 11 à plus de 18 ans, dont une dizaine de jeunes filles, de bénéficier d'un entraînement hebdomadaire de futsal, de mener des tournois et des compétitions.
- « Futsal 19 United » (2000 euros) : Cette action vise à permettre l'organisation de tournois de futsal afin de lutter contre les rivalités existant entre les différents quartiers des 19^{ème} et 18^{ème} arrondissements.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Peace and love** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Vivre mieux ensemble ». Cette action vise à promouvoir des actions de soutien à la parentalité, notamment avec des mères de famille.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée l'association **Physio Global Concept** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Futsal animation sportive et lien social sur le quartier Nantes-Barbanègre ». Cette action vise, après une journée inaugurale d'initiation, à proposer des ateliers hebdomadaires de cross training pour les habitants, ainsi que des moments conviviaux pour faire du sport un support de lien social dans le quartier.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Pièces montées** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Ateliers artistiques pour adultes, enfants et adolescents et médiation vers les établissements culturels ». Cette action vise à promouvoir la coopération entre les acteurs associatifs et à animer des espaces communs via des ateliers artistiques et culturels.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Relais Ménilmontant** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Jeunes et actifs dans la société ». Cette action vise à favoriser l'expression personnelle et collective des jeunes, développer leur esprit critique et alimenter leurs réflexions, valoriser leurs compétences et leur permettre d'exprimer leur citoyenneté.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Ticket d'Entrée** (19^{ème} arrondissement), pour l'action intitulée « Parcours de sensibilisation aux pratiques culturelles ». Cette action touche environ 200 personnes habitantes des quartiers populaires rencontrant des difficultés et leur permet de bénéficier de 3 séances autour de la visite d'un établissement culturel parisien : préparation de la visite, visite, restitution. Cela vise à renforcer les liens entre habitants éloignés de la pratique culturelle et les lieux proposant une offre artistique.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Tribudom** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Cinéscaliers » qui propose des ateliers audiovisuels pour les habitants, afin de favoriser le vivre ensemble et les échanges intergénérationnels. Les habitants réalisent (écriture, jeu d'acteur, tournage) des épisodes d'une web série,

accompagnés par un réalisateur. Les thèmes des web série sont des thèmes universels : l'amour, l'identité,...

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Veni Verdi** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « La ferme urbaine dans le collège Pierre Mendès France ». Cette action vise à développer une ferme urbaine au sein d'un établissement scolaire afin de rendre les espaces verts plus attractifs, et proposer un support pédagogique aux élèves ainsi qu'aux habitants du quartier Fougères Le Vau.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Wagadou Agit en France et en Afrique** (19^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Éveil et épanouissement des enfants de Riquet-Stalingrad ». Cette action vise à accueillir, après l'école et sur des temps de loisirs, des enfants du quartier afin de favoriser leur réussite scolaire et leur bien-être.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Zarts Prod** (20^{ème} arrondissement) pour les actions intitulées :

- « Z'ateliers enfants ados » (1500 euros) : Cette action vise à favoriser l'accès au droit culturel par la pratique artistique et la découverte d'équipements culturels, participer à la dynamique de quartier et encourager la lecture.
- « Culture Z'ateliers radio » (2000 euros) : Cette action vise à favoriser l'accès au droit culturel par la pratique artistique et la découverte d'équipements culturels et participer à une dynamique de quartier

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Zone Vive** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Cinéma de quartier des Portes du 20^{ème} ». Cette action vise à valoriser la parole des habitants et utiliser ces films comme outil de rencontre des habitants.

Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville :

6 – Agir pour le développement économique local

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Le Garage Numérique** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Jeunes citoyens numériques ». Cette action vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes grâce aux outils informatiques et à les accompagner face à la dématérialisation des services publics de l'emploi.

7 - Mieux insérer les quartiers dans la ville

Une subvention d'un montant de **10 500 euros** est accordée à l'association **Compagnons Bâisseurs Île-de-France** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Atelier de quartier

Python-Duvernois ». Cette action vise la mise en place d'ateliers collectifs en pied d'immeuble autour du bricolage, l'accompagnement des habitants à la réalisation de dépannages pédagogiques dans leurs logements et la mise à disposition d'une outillthèque.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Écoute habitat 17** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Apprendre le français ». Cette nouvelle action vise à proposer aux habitants, notamment aux parents, des ateliers linguistiques qui se déroulent dans le local de l'amicale des locataires.

Une subvention d'un montant de **4500 euros** est accordée à l'association **Gaby Sourire** (18^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Quand une compagnie de théâtre s'invite dans votre immeuble... suite ! ». Cette action vise à améliorer le cadre de vie et le lien social par un travail de médiation entre les locataires du parc social de Paris Habitat situé au sud du quartier et le bailleur sur leurs droits et obligations respectifs d'une part et l'organisation de représentations théâtrales à domicile et en pied d'immeubles d'autre part.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Les enfants du Cap Vert** (20^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Atelier bien-être et lien social ». Cette action vise à proposer des temps conviviaux sur le quartier Tour du Pin, à échanger et à sensibiliser aux aliments sains et équilibrés et enfin à valoriser les productions des habitants.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Paris Acasa Futsal** (19^{ème} arrondissement), pour l'action intitulée « Dynamisation multisport et culture sur le TEP Barbanègre ». Cette action permet d'animer le TEP Barbanègre qui reste un lieu important à investir dans le quartier Nantes Barbanègre.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Quartier de soleil** (17^{ème} arrondissement) pour l'action intitulée « Échange et ouverture culturelle à destination des familles ». Cette action vise à développer des actions culturelles afin de permettre à certaines familles du quartier de rompre avec l'isolement.